



## Projet de délibération Conseil Municipal du jeudi 26 septembre

Finances n°2019-080 : Affectation des résultats 2018

**Monsieur le Maire expose :**

Il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement dégagé au titre de l'année 2018.

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de :	1 341 998.34 euros
L'excédent d'investissement s'élève à la somme de :	15 605 979.44 euros

Le résultat cumulé s'établit donc comme suit :

Section de fonctionnement Recettes 002 :	1 040 576.16 euros
Section d'investissement Recettes 001 :	16 193 351.42 euros

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les reports comme suit :

002-Excédent de fonctionnement reporté :	1 040 576.16 euros
001-Excédent d'investissement reporté :	16 193 351.42 euros